

Réseau de communes « Alliance dans les Alpes »

Résolution

à l'attention des ministres de l'environnement des parties contractantes de la Convention alpine et
à l'attention des membres des gouvernements des collectivités territoriales dans la sphère
d'application de la Convention alpine,

adoptée le 19 octobre 2007 à l'occasion de l'assemblée des membres à Schruns, Autriche,

pour un développement équilibré des régions urbaines et rurales des Alpes

Au cours des dernières décennies, les conditions de vie dans les Alpes ont connu une évolution de plus en plus divergente entre les zones urbaines privilégiées et les zones rurales. La population et la puissance économique se concentrent dans les villes et dans les vallées comprises dans leurs zones d'influence. Simultanément, les zones rurales, qui ne profitent pas de la dynamique des régions en plein essor, souffrent de l'émigration, avec entre autres une fuite des cerveaux : bon nombre d'entre elles manquent de la main-d'œuvre jeune et qualifiée indispensable au maintien sur place du tissu social et économique. Cette tendance ne s'observe pas uniquement dans les Alpes, mais elle y est particulièrement forte en raison des conditions topographiques difficiles dues au relief montagneux d'une part et des avantages offerts par les vallées d'autre part.

Avec la globalisation, la tendance en faveur de ces contraires géographiques extrêmes se durcit encore. Au lieu de prendre des mesures visant à ralentir ces processus, les politiques concentrent les moyens et les énergies sur les villes afin de les rendre plus fortes dans le contexte actuel de concurrence mondiale. Ce faisant, on oublie bien souvent que la ville et la campagne sont liées et interdépendantes. Des centres urbains qui fonctionnent, des espaces ruraux dynamiques, un paysage culturel soigné et des îlots sauvages ne s'excluent pas mutuellement, mais peuvent au contraire coexister. Les villes alpines, avec leur puissance économique, sociale et culturelle, sont certes prédestinées au rôle de moteur du développement régional. Mais la périphérie rurale, avec son paysage, son héritage culturel et sa force d'innovation locale, est tout aussi riche de promesses. Les politiques doivent par conséquent garantir que les villes alpines peuvent assumer leur responsabilité envers les régions rurales des Alpes, en particulier en matière de protection de la nature et du paysage, ainsi que de développement écologique et social durable.

Nous, membres du « Réseau de communes Alliance dans les Alpes », sommes convaincus qu'une répartition équitable des compétences et des obligations entre la ville et la campagne peut promouvoir un équilibre sans perdant. Pour l'avenir, il est décisif d'abandonner les guerres de tranchées ouvertes ou dissimulées entre ville et campagne et de surmonter les jalousies ou les indifférences, afin d'établir un dialogue fructueux.

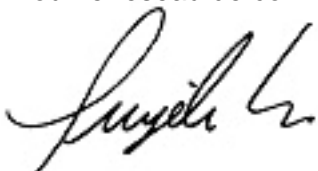
Dans ce contexte, le « Réseau de communes » exhorte les gouvernements des parties contractantes de la Convention alpine et les membres des gouvernements des collectivités territoriales dans la sphère d'application de la Convention alpine à instaurer les conditions-cadre nécessaire à l'égalité des conditions de vie dans les régions urbaines et rurales de l'espace alpin.

Des efforts accrus doivent être déployés notamment dans les domaines suivants :

- Un changement d'orientation fondamental s'impose, en faveur d'une politique qui privilégie de manière systématique les principes de durabilité et un scénario de développement viable pour les Alpes.
- Les projets susceptibles de contrer l'hémorragie apparemment insurmontable qui affecte de nombreuses régions rurales doivent être soutenus. Cela exige une part de créativité de la part de ces régions afin de mettre en valeur leurs atouts, par exemple par le biais de nouvelles offres touristiques durables.
- Des solutions innovantes pour maintenir dans l'espace rural des prestations et services publics doivent être expérimentés, par exemple sous des formes mêlant le bénévolat, des éléments du marché et des offres des pouvoirs publics. A cet égard, il existe des limites au retrait de l'Etat. Les régions rurales ont elles aussi besoin d'infrastructures et de services de qualité, comme des écoles, des crèches, des salles des fêtes, des complexes sportifs, des installations pour l'alimentation en eau et l'évacuation des eaux usées, des routes, etc.
- Parmi les composantes essentielles d'un développement régional durable, il faut également citer le maintien et l'extension des offres régionales de transports en commun. En termes de développement innovant et durable de la relation ville-campagne, ces dernières permettent, avec des moyens relativement faibles, d'obtenir des effets nettement supérieurs par rapport à des investissements dans les réseaux transnationaux, qui ne font qu'accroître les disparités entre les centres urbains et la périphérie.
- En créant les conditions cadres nécessaires, les régions rurales alpines pourraient mieux mettre en valeur leurs atouts, notamment en matière de production et d'approvisionnement énergétique. De fait, dans ce domaine, l'espace rural alpin est prédestiné pour jouer un rôle d'exemple, pouvant même aller jusqu'à une quasi autarcie énergétique.
- Il est urgent de mettre en place une gestion régionale organisant un processus de négociation équitable et transparent, qui dépasse les limites administratives et sectorielles et qui tienne compte de l'interdépendance entre ville et campagne. De nouvelles négociations doivent s'ouvrir afin de déterminer qui assumera quelle compétence pour la région et comment cette prestation pourra être honorée par une péréquation financière régionale.

Schruns, Autriche, le 19 octobre 2007

Pour le réseau de communes « Alliance dans les Alpes »



Rainer Siegele, 1^{er} président



Antonio Zambon, 2^{ème} président



Župan Jure Žerjav,
Membre du directoire



Franz Gnos,
Membre du directoire



Joël Giraud,
Membre du directoire



Walter Grath, Membre du directoire



Freddy Kaiser, Membre du directoire